

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15.005

L'An deux Mille Quinze, le 22 janvier, à 19 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 16 janvier 2015

DATE D'AFFICHAGE

Le 16 janvier 2015

ETAIENT PRESENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, Mme Eva ROY, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, M. Michel SERVIT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Florence DEAU, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. Philippe CAU représenté par Mme Eva ROY
Mme Marie-Noëlle PELTIER représentée par M. Didier QUENTIN
M. Gérard FILOCHE représenté par Mme Marie-José DAUZIDOU
Mme Marie-José DOUMECQ représentée par M. Patrick MARENGO
Mme Nancy LEFEBVRE représentée par Mme D. BARRAUD DUCHÉRON
M. Yannick PAVON représenté par Mme Dominique BERGEROT

ETAIT ABSENT-EXCUSÉ : M. Gilbert LOUX

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 32

Mme Dominique PARSIGNEAU a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : DENOMINATION DE L'ESPACE PUBLIC SITUÉ A L'ANGLE DU BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE, DE LA RUE GAMBETTA, DE LA RUE PIERRE LOTI ET DU SQUARE DE LA BRIGADE RAC

"CARREFOUR DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN"
DECLARATION DU 26 AOUT 1789

RAPPORTEUR : M. Didier QUENTIN

VOTE : UNANIMITÉ

L'espace public situé à l'angle du boulevard de la République, de la rue Gambetta, de la rue Pierre Loti et du square de la Brigade Rac n'est pas nommé.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de dénommer ce lieu :

**Carrefour des Droits de l'Homme et du Citoyen
Déclaration du 26 août 1789**

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission Culturelle, en date du 12 janvier 2015,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'attribuer à l'espace public situé à l'angle du boulevard de la République, de la rue Gambetta, de la rue Pierre Loti et du square de la Brigade Rac, la dénomination :

**Carrefour des Droits de l'Homme et du Citoyen
Déclaration du 26 août 1789**

**Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,**

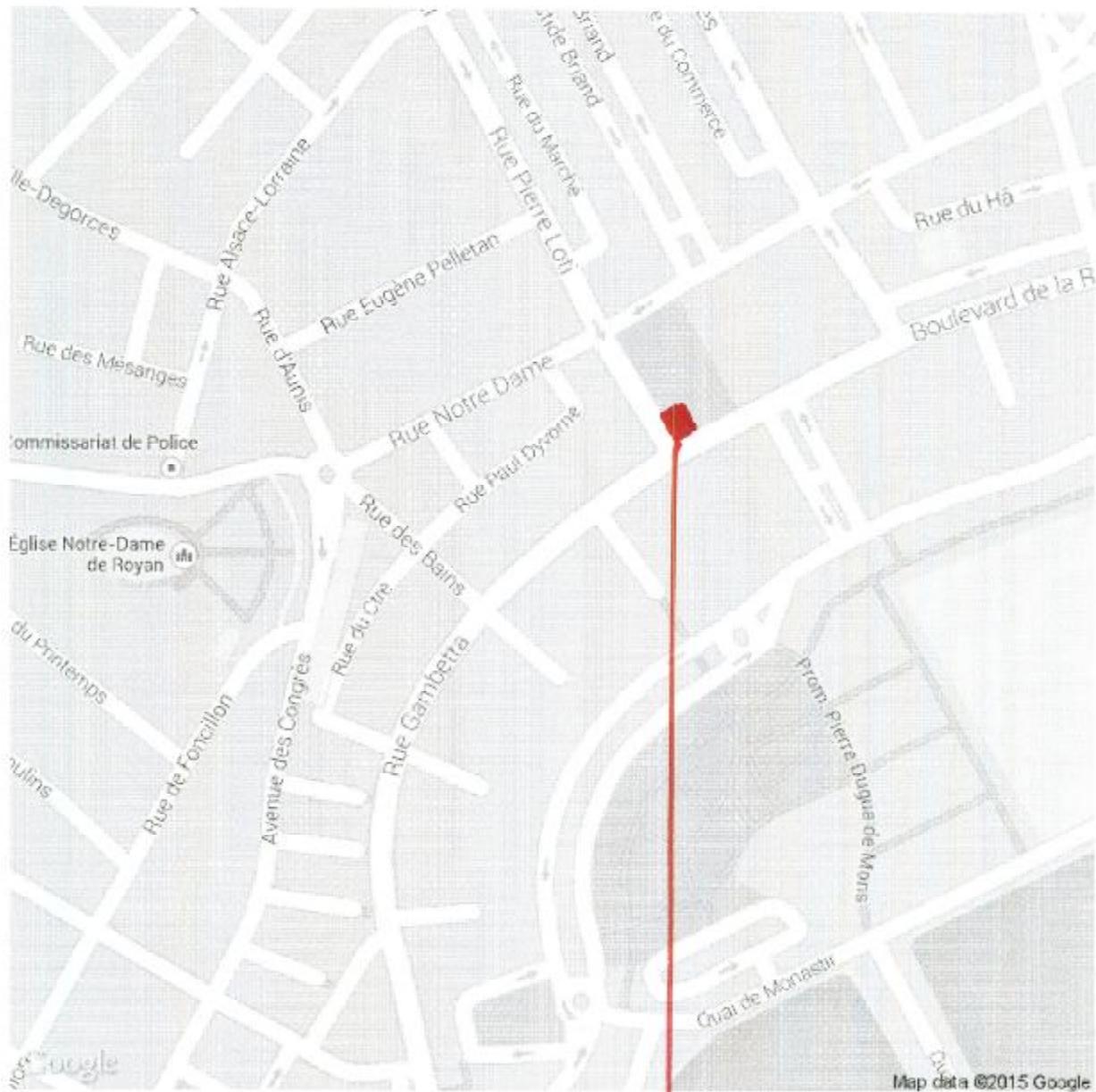
Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 janvier 2015

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO

Plan de Royan

<http://www.CartesFrance.fr>



*Canefane des Droits de l'Homme et
du Citoyen*